

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MÉLANGES RELIGIEUX,

SCIENTIFIQUES POLITIQUES ET LITTÉRAIRES.

Vol. 9

MONTRÉAL, MARDI, 9 JUIN 1846.

No. 36

## MISSION DU CANADA.

Lettre du R. P. Chazelle, de la Compagnie de Jésus, à M.M. les Membres du Conseil central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi à Lyon.

SUITE ET FIN.

“ Ce ne fut qu'en 1830 qu'on vit, dans le Haut-Canada, des missionnaires hérétiques cherchant à convertir les sauvages. Ces missionnaires étaient des méthodistes. A peine ont-ils pu fonder trois établissements bien faibles. Mais, par leurs courses et leurs *Camp-Meetings*, ils ont obtenu une influence qui est devenue en quelques endroits un grand obstacle, le seul, à proprement parler, que nous présente le protestantisme. Car, avec toutes ses ressources, l'église d'Angleterre n'est point une rivale dangereuse. Nous ne lui demandons que la liberté, qui d'ailleurs nous est garantie par les traités les plus solennels.

“ Je ne saurais dire ce que le catholicisme a fait pour ces pauvres sauvages du Haut-Canada, pendant près d'un siècle, alors qu'ils étaient beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui et qu'ils aimaient, en général, à se rappeler les *Robes-Noires*. Le diocèse n'avait point assez d'apôtres pour leur en envoyer. Voici seulement la septième année depuis que M. Proulx, prêtre canadien, rouvrit le premier une Mission indienne, et s'établit dans la Grande-Manitouline. Enfin, après bien des événements, nous que la Providence a appelés, nous voici heureux de ce que la porte nous a été ouverte. Il convient de dire un mot de nos vues, de nos désirs et de nos travaux commencés.

“ Sandwich est une paroisse presque entièrement composée de Franco-Canadiens. Elle fut divisée en deux il y a dix-huit ans. Ces deux paroisses, Sandwich et Amherstburg, sont les seules qu'il y ait dans toute cette partie du Haut-Canada qui est un pays de Mission. Sandwich et la ville du Détroit, capitale de l'état du Michigan, ne furent dans l'origine que deux villages sauvages. Les Jésuites y avaient réuni les Hurons catholiques, qui ne descendirent point à Québec après la sanglante catastrophe qui, jointe à la famine, détruisit presque toute cette nation puissante. Le dernier Missionnaire, le P. Pothier, mourut ici en 1781. Ses successeurs furent des prêtres de Québec. Mais déjà vers les dernières années du P. Pothier, presque tous les Hurons étaient partis.

“ Cette paroisse, appelée autrefois l'Assomption du Détroit, en nous offrant un ministère important à remplir auprès des catholiques d'origine française et des Irlandais du voisinage, devient le premier poste d'où nous nous élançons au-devant des tribus sauvages qui nous attendent.

“ Sandwich est situé à neuf milles du lac St-Clair et à soixante-quatorze du lac Huron, sur la rive gauche du fleuve du Détroit. La première Mission que nous avons fondée est dans une île, à l'entrée du lac St-Clair, appelée l'Île-du-Sud ou l'Île Walpole. Cette île n'est habitée que par les Indiens. Quoiqu'ils soient un mélange de diverses nations, ces sauvages sont prodigieusement unis dans un esprit de nationalité dont on ne trouve ailleurs aucun exemple. Ils se glorifient d'être les seuls des *Peaux-Rouges* qui soient restés fidèles aux coutumes de leurs ancêtres. Ennemis par conséquent de tout ce qui a l'apparence du christianisme, ils nourrissent et fortifient leur éloignement pour la prière et même pour la civilisation, par les pratiques habituelles de la jonglerie ou magie sauvage. Depuis près d'un an que nous sommes dans l'Île Walpole, le Seigneur nous a envoyé bien des épreuves, mais il ne nous a pas laissés sans consolations.

“ A vingt-cinq milles de l'Île Walpole, près du lac Huron, est ce qu'on appelle une *Réserve indienne*, c'est-à-dire une certaine étendue de terres que le gouvernement a laissée aux sauvages. Cette réserve est de quatre milles carrés sur la rive gauche du fleuve St-Clair. Les

methodistes y ont une mission établie depuis 1831. Là tous les ans au mois de septembre ou d'octobre, se renouvellent dans un *camp-meeting* les hurlements et les convulsions de la plus fanatique des sectes. Là, cependant, Dieu nous a aussi donné un petit troupeau de néophytes.

“ De Port-Sarnia à la plus grande des îles du lac Huron, appelée Manitouline ou Monitouline, la distance est d'environ deux cents milles. Cette île appartient aux sauvages. Le nombre de ceux qui l'habitent se monte à onze cents. Il y a cinq villages. Dans un seul, on voit des cabanes bien bâties, une église, une école, des ateliers; c'est celui où l'église d'Angleterre a réuni tous ses convertis. Il se sont pas plus de cent soixante, quoiqu'on donne un logement et d'autres gratifications à quiconque veut se faire protestant. Les catholiques ne reçoivent rien, et cependant ils sont près de sept cents. Vaste, riche et admirablement située pour des sauvages, la Grande-Manitouline pourrait être considérée comme une terre promise, où le Seigneur appelle les tribus algonquines dispersées et errantes. Il semble que leurs infortunes ont fait monter vers le ciel un long cri de détresse qui a touché le cœur de Dieu.

“ Depuis 1648, époque où les Jésuites fondèrent leur première Mission à Manitouline, que de changements sur l'un et l'autre hémisphère! Eh la grande île du lac Huron n'a pas changé! Ses rivages, ses forêts, ont conservé leur beauté primitive, et c'est la vieille race américaine qui l'habite encore. Les brillants steamboats et les hauts navires de tout genre qui sillonnent le lac Huron, ne l'ont point encore visité. Elle n'aime et ne reçoit que la petite barque, l'arbre creusé en canot et la nacelle d'écorce.

“ Au mois de juillet, époque des *Présents*, vous voyez ces canots arriver par centaines de tous côtés, principalement du lac Supérieur. Bientôt les tentes, les cabanes de joncs, de feuillage, sont élevées, et deux ou trois camps principaux existent sur les bords pittoresques de quelque baie. Vous apercevez bien, ici et là, quelques hommes et des choses qui annoncent la civilisation; mais ce n'est que comme un faible contraste. Le grand spectacle c'est la vie sauvage; en temps de paix et dans ses jours solennels. Alors la *Robe-Noire* peut, comme il lui plaît, se promener autour de ces camps, entrer dans les cabanes, s'asseoir sur la natte du chef; elle peut causer, prêcher, se faire toute à tous, sauvage même pour gagner les sauvages. Une chose néanmoins lui manque, une grande chose! le temps; car aussitôt que la distribution des présents est finie, cette foule se disperse. Cependant on conçoit les heureux résultats que le saint ministère peut avoir dans une réunion si nombreuse.

“ L'année dernière, le P. Choné s'y est trouvé avec M. Proulx. Il venait d'arriver de Sandwich. Depuis lors ce Missionnaire n'a cessé de travailler, non sans quelque succès, auprès de ses chers insulaires catholiques ou infidèles. Manquant presque de tout, il semble n'éprouver d'autre besoin que celui d'avoir des collaborateurs, parce qu'il voit ce qu'on peut espérer et ce qu'on devrait faire. Le Seigneur lui enverra sans doute bientôt des secours spirituels et temporels; son troupeau ira croissant, et la Grande-Manitouline deviendra le centre des Missions que nous avons à fonder. Tel est notre espoir.

“ Au sujet de ces Missions à fonder, je dois dire que Mgr. l'Evêque de Détroit, d'accord avec celui de Toronto, nous appelle au Saut-de-St-Marie où nos Pères avaient jadis une chrétienté florissante. J'ajouterai que le même Prélat nous presse aussi d'aller sur le lac Supérieur, qu'il nous indique l'endroit où nous devons nous établir, et qu'il nous présente, avec quelques néophytes, une foule d'infidèle à qui il ne peut envoyer de Missionnaires. A cette invitation de Mgr. l'Evêque du Détroit répondent tous nos désirs; car les Missions dont je viens de parler, importantes par elles-mêmes, le deviendront surtout par celles qui en continueront la chaîne: elles doivent nous conduire bien loin. Quand, sur les bords de lac St-Clair, l'année dernière, nous

dressions notre tente, déjà nous songions à la transporter sur le rivage de quelqu'une des baies du plus grand lac du globe. en face de cette immensité de forêts, de prairies et de lacs, qui s'étend jusqu'aux Montagnes-Rocheuses.

« Cette pensée, ce désir tiennent au fond même de notre entreprise et sont impérieusement commandés par les circonstances : et, en effet, les nations indiennes les mieux conservées, les plus nombreuses, sont répandues dans cet immense Ouest qui touche au lac Supérieur. La plupart n'ont jamais eu de Missionnaires catholiques, et depuis assez longtemps elles sont visitées par des prédicants méthodistes. Quand on s'arrête à cette pensée, il n'est pas besoin d'avoir beaucoup de zèle pour sentir ses entrailles émus.

« Je dirai encore une chose : ces sauvages, tels que nous les connaissons, depuis le lac St. Clair jusqu'au lac Supérieur, ont de quoi intéresser vivement quiconque a quelques sentiments apostoliques, non seulement à cause de leurs grandes infortunes nationales et de leur misère privée, qui est quelquefois extrême, non seulement par leur déplorable situation aux yeux de la Foi, mais encore par des qualités estimables qui se révèlent à un sage observateur, par un certain penchant au catholicisme et par l'autorité puissante, paternelle, divine, qu'ils aiment à reconnaître dans la Robe Noire.

« Je sais qu'on a dit : Le sauvage est, dans l'espèce humaine, au dernier degré. Mais cette proposition, à cause de sa généralité et dans le sens qu'on lui donne ordinairement, est fautive. Car l'Indien a son type de beauté physique assez remarquable : on en est quelquefois singulièrement frappé. Or, est-ce là tout ce que Dieu lui aurait donné ? Est-ce là tout ce qu'on admire dans un guerrier de la race rouge ? Si les formes et les manières peu attrayantes ne sont pas un signe de l'absence des belles qualités de l'esprit et du cœur, pourquoi les habitudes de la forêt le seraient-elles ? Il faut qu'on apprenne à mieux juger les sauvages.

« On dit encore : L'Indien n'est pas ce qu'il fut autrefois.— Dans le conseil de guerre et sur le champ de bataille, cela est vrai : mais s'il a moins de sagesse et de valeur, il a aussi moins de fourberie et de férocité. On peut dire qu'il n'est pas méchant. Ses défauts ont été singulièrement affaiblis et ses bonnes qualités ne sont pas éteintes. Le sauvage est véritable enfant. Toute éducation ne lui convient pas. Vouloir l'élever et civiliser comme un Européen, c'est presque vouloir changer la couleur de sa peau.

« Seule, l'Eglise catholique, cette sage et tendre mère de tous les habitants du globe, sait donner à chaque peuple, comme à chaque individu, ce qu'il lui faut pour cette vie et pour l'autre. Elle peut, modifiant la nature et les habitudes de l'Indien, le rendre chrétien fervent et heureux, sans qu'il cesse d'être sauvage. Au contraire, moins il aura de rapports avec l'habitant des cités, plus sa régénération sera aisée et durable.

« Voilà pourquoi la Grande-Manitouline nous paraît être un sanctuaire pour nos sauvages. Dans cette île, loin des sectes et des vices des hommes civilisés, loin des marchands et sur tout des vendeurs de boissons nous avons l'espoir de recueillir un bon nombre de ces pauvres enfants de la forêt, que poursuit, jusque dans leurs plus éloignées et leurs âpres solitudes, cette cruelle civilisation qui les a dispersés et presque anéantis.

« Ici, une pensée se présente bien naturellement. Voilà donc à quel degré de misère et d'abaissement sont descendus les maîtres de ce riant et magnifique pays ! Sans doute une parole de châtement et de mort fut envoyée d'en haut contre ces nations barbares : elle a eu son accomplissement. Mais la miséricorde suit la justice ; le Seigneur a pitié de ceux qui souffrent, et un jour arrive où il a surtout pitié des peuples sur lesquels son bras s'est appesanti, et qui n'existent plus que dans quelques restes dispersés et mourants.

« Ces restes, d'ailleurs, appartiennent à l'Eglise, puisqu'elle acheta, il y a deux siècles, cette nouvelle terre, au prix des sueurs et du sang de ses Missionnaires. Alors, autour de ces lacs et de ces forêts immenses, elle recueillit de belles prémices. Nous le disons même aux sauvages païens ou protestants : « Vos pères furent catholiques. » Ils nous écoutent, et il y a parmi eux assez de souvenirs pour que ce fait ne soit pas contesté, assez d'intelligence pour qu'il soit compris.

« Par conséquent, dans ceux qui furent autrefois ici le peuple de Dieu, toute cette postérité sauvage doit trouver des bénédictions. C'est notre pensée, c'est notre espoir, et c'est aussi un encouragement accordé à notre faiblesse. Car, aussi bien que nos néophytes, nous avons besoin de nous rappeler le passé, et d'y voir nos pères. Il est vrai que, par la comparaison, ce passé nous humilie et pourrait nous abattre ; mais aussi, sous tant d'autres rapports, il est bien propre à nous donner des forces.

« Que Dieu soit béni ! Il a daigné nous appeler, et nous sommes

venus avec joie et confiance ; nous avons commencé cette œuvre de salut, et nous la continuons, animés des mêmes sentiments, parce que nous comptons sur les grâces si puissantes de l'Eglise, sur celles de notre vocation spéciale, et sur les prières que fait pour nous l'Association, véritable miracle de Providence opéré pour être un nouveau et puissant auxiliaire du miracle toujours subsistant de la propagation de la foi.

« J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect et la plus vive reconnaissance, Messieurs,

« Votre très-humble et obéissant serviteur,  
« P. CHAZELLE. »

#### MISSION DES CHANTIERS.

Les RR. PP. Durocher et Bermond sont de retour des chantiers depuis un mois et s'occupent à Bytown des jeunes gens des cages afin de compléter ainsi leur mission. Ils ont visité dans le courant de l'hiver un bien plus grand nombre de chantiers que l'année dernière. Soixante sept sur l'Ottawa et ses affluents donnant terme moyen 18 hommes chacun, en tout 1216 ; ajoutons à ce nombre a peu près 600 hommes sur les rivières de la Pêche, de la Gatinau et du Lièvre nous avons un chiffre total de 1800 hommes qui ont été évangélisés, c'est-à-dire près de deux tiers de plus que l'an passé. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur faisant connaître une lettre du P. Bermond au R. P. Guigues ; elle offre plusieurs détails qui les intéresseront.

Bytown, le 15 mai 1846.

Mon Révérend Père,

Les deux mois et demi que j'ai employés à visiter les chantiers me paraissent assez riches en fruits et en observations pour que je doive vous en faire part ; je crois d'abord inutile de vous dire que l'expérience acquise par le P. Durocher, pendant sa mission de l'année dernière nous a été du plus grand secours. Son zèle, son activité que vous savez si bien apprécier ont aplani bien des difficultés qu'un ministère aussi pénible offre aux ouvriers qui exercent. Il vous rendra j'en suis sûr compte lui-même du succès de ses travaux, je me borne à vous faire part de mes observations. J'y joindrai des détails qui me sont personnels et que j'eusse rejetés comme trop minutieux si vous ne m'aviez pas fait un devoir de vous le communiquer.

J'ai acquis la certitude que cette mission qui avait été jugée impossible par quelques uns, presque inutile par un très grand nombre, est au contraire une des œuvres les plus importantes et les plus méritoires que notre société puisse accomplir dans le Canada. Ma conviction à cet égard peut servir de fondement à celle de plusieurs, parcequ'en acceptant ce ministère que l'obéissance m'imposait, j'étais plus que bien d'autres persuadé que tout se réduirait à des peines physiques pour le missionnaire et à des sacrifices d'argent pour la Propagation de la Foi. Aujourd'hui je connais mieux les hommes des chantiers que beaucoup de ceux qui en parlent, et j'affirme qu'ils ne méritent pas toute la réputation qu'on leur a faite. Sans doute ils ont des défauts et de bien grands défauts et je serais étonné qu'ils n'en eussent pas, mais il me semble qu'il y a de l'injustice à les condamner quand il faut les plaindre. On doit regarder comme une inspiration du ciel la pensée du pieux prélat qui a voulu venir au secours de cette partie de son troupeau la plus abandonnée et la plus digne de sa charité. Qu'il est triste de voir ces jeunes gens à l'âge où les passions commencent à se faire sentir, lorsqu'ils auraient besoin de tous les secours religieux, de toute l'autorité paternelle pour les retenir ou les diriger dans la vertu. Qu'il est triste de les voir s'enfoncer dans ces forêts ; là plus de prêtre, plus d'église, personne pour leur donner un conseil salutaire et leur rappeler les devoirs qu'ils ont à remplir. La seule ressource qui leur reste c'est la foi ; avec elle il faut qu'ils supplient à tout, qu'ils luttent contre les penchants, les mauvais exemples, les occasions dangereuses qu'ils rencontrent à chaque pas ; il est surprenant qu'ils restent moins bons ou qu'ils deviennent mauvais puisqu'on les regarde comme tels. Plût à Dieu que notre jeunesse de France valût celle-ci ; qu'elle n'eût pas plus d'éloignement pour le prêtre, d'indifférence pour les sacrements, de mépris pour les choses saintes et qu'on pût aussi facilement porter la lumière et le repentir dans son cœur, la religion n'aurait pas des larmes aussi abondantes à répandre, et les triomphes de la grâce seraient plus multipliés. Si cette mission était moins fructueuse elle me paraîtrait encore digne d'être ambitionnée pour tout prêtre qui sait que son mérite devant Dieu consiste bien plus dans le zèle qui l'anime, les fatigues qu'il endure, les sacrifices qu'il s'impose, que dans les œuvres qu'il accomplit. Jamais il ne ressemblera mieux au bon pasteur qui poursuit à travers les déserts la brebis égarée.

Permettez mon Révérend Père, que j'entre dans quelques détails, pour vous donner une idée assez exacte de la mission que je viens de faire : il me suffira de vous raconter une nuit passée dans un chantier. D'abord rien de plus triste que cette maison, si l'on peut appeler de ce nom quelques pièces de bois : posées encore revêtues de leur écorce, sur un carré de 4 mètres et six pieds au plus d'élévation : l'architecte n'y préside pas, le maçon ne s'en occupe pas, chacun est assez habile pour la construire, d'ailleurs le mérite de perfectionnement n'est convoité par personne, dans une, on les voit toutes. La porte est si basse qu'il faut presque ramper pour y entrer. Je connais quelqu'un qui a plus d'une fois heurté de la tête pour n'avoir pas fait une inclination assez profonde. La fenêtre a été supprimée comme inutile ou objet de luxe, le jour ne pénètre que par la cheminée, c'est-à-dire une

large ouverture laissée au milieu du toit. Le mobilier est si peu de chose qu'il ne mérite pas inventaire.

Quand on a voyagé tout le jour, souvent par un froid de 25 degrés, on éprouve un moment de bonheur en voyant le chantier. Le besoin de réchauffer ses membres glacés fait tout oublier; même la faim; il arrive plus d'une fois qu'il faut se contenter de voir le feu de bien loin et aller se tapir dans un coin pour se soustraire à une fumée épaisse qui vous tient toujours la larme à l'œil. On arrive ordinairement un peu avant que les hommes ne reviennent de leurs travaux, et l'on profite de ce temps pour prendre un peu de nourriture: du pain cuit sous la cendre et un morceau de lard préservé de la corruption par le sel et le salpêtre, c'est là tout le repas et pour tous les jours. Ceux qui comme moi n'aiment pas le thé, n'ont pour étancher leur soif que de l'eau à moitié glacée.

La première entrevue est ordinairement un signe certain du succès de la visite ou des difficultés que l'on aura à vaincre pour opérer quelque bien. Si l'accueil est peu gracieux, ce qui, je dois le dire, arrive fort rarement, sans se déconcerter le missionnaire cherche à captiver la bienveillance de ces hommes en adressant à chacun des questions qui témoignent de l'intérêt qu'on leur porte, par des histoires amusantes mais toujours racontées dans un but utile; il attire l'attention, au besoin il adopte même quelques unes de leurs manières, pourvu quelles ne compromettent en rien sa dignité, et se sert de tous les moyens qui peuvent lui frayer la route du cœur. Quand il les croit suffisamment préparés, il propose de chanter des cantiques: la timidité des uns, l'inaptitude réelle ou supposée des autres, plus encore la difficulté de rencontrer quelqu'un qui sache lire, fait que le missionnaire est presque seul chargé du chant; il doit alors se contenter de leur apprendre et de leur faire répéter des refrains qu'ils retiennent avec beaucoup de facilité. Après le chant des cantiques nous faisons ordinairement une instruction qui avait pour objet les vices les plus ordinaires aux hommes du chantier, les devoirs que chacun d'eux doit remplir, les précautions qu'il doit garder pour se préserver des mauvais exemples. Notre parole était toujours recueillie avec une religieuse attention et nous pouvions parler pendant une heure sans lasser leur patience. Quelquefois même sans craindre de nous interrompre, ils se disaient les uns aux autres et à voix haute: le Père a raison: ce qu'il dit est bien vrai: un jeune homme ayant osé se couvrir de son bonnet et me tourner l'épaule, tandis que je parlais, aussitôt des murmures d'indignation dominèrent ma voix... Comment es-tu donc protestant? Le Père nous parle et tu lui tournes le dos? Tu crains de le regarder et tu as raisons quoique le plus jeune, déjà tu nous dévances tous dans le mal. Je voulais accorder ma protection à l'accusé, pensant par là faire sur lui une impression salutaire, mais mon crédit fut de nulle valeur auprès des autres. Pendant longtemps ce jeune homme ne put converser avec personne, dès qu'il adressait la parole à quelqu'un, celui-ci répondait assez bas pour être entendu de tous: je ne parlerai pas avec lui, c'est un impie.

L'instruction finie on commence aussitôt les confessions qui ne sont terminées qu'à minuit et même plus tard. Pendant tout ce temps le silence a régné dans le chantier; chacun interrogeait les souvenirs de son cœur et se préparait à faire dignement cet acte de religion. Si je vous racontais de vive voix ce que j'écris ici, votre charité m'adresserait assurément cette question: quand donc irez vous prendre un peu de repos? Pas encore mon R. P. il reste plus d'une chose à faire: recevoir de la tempérance, du scapulaire, de l'archiconfrérie etc etc.. Nous invoquons Marie pour le succès de nos travaux, c'est sous sa sauve garde que nous devons placer la persévérance, et en cela la foi de ceux que nous évangélisons a toujours été d'accord avec la nôtre. Nous avons fait une ample provision d'objets de dévotion, cependant il nous en a manqué beaucoup plus que nous n'en avons distribué. Arrive enfin l'heure du repos, vous serez étonné que dans un espace aussi resserré on puisse loger jusqu'à trente et quarante personnes; rien de plus facile, il y a même toujours de la place de reste. Vous pensez peut-être qu'après avoir voyagé tout le jour et travaillé pendant la plus grande partie de la nuit, on trouvera au moins un lit qui appelle le sommeil, s'il n'est pas assez provoqué par la fatigue. On dit qu'à table le meilleur plat c'est l'appétit: en chantier le meilleur lit c'est le besoin extrême de dormir. Au signal donné chacun se dirige vers la place qu'il s'est choisie ou celle qu'on lui a désignée, étend par terre une couverture en laine dans laquelle il s'enveloppe, puis on dort quand on peut, ce qui n'est pas toujours facile par un froid de 25 degrés, dans une habitation où tous les vents se promènent en liberté et quand on a vécu longtemps sous le ciel de Marseille. Combien de fois je portais envie à ceux qui reposaient autour de moi; ils dormaient profondément et je ne pouvais fermer l'œil. Quelles étaient lentes ces heures de la nuit qu'il me fallait passer seul: je me levais je me couchais pour me lever encore, je m'approchais du foyer, mais tandis que je me rechauffais d'un côté je me glaçais de l'autre. Il m'est arrivé de dire la messe près d'un feu qui me brûlait les épaules et d'avoir tellement les mains paralysées par le froid que je ne pouvais plus achever le saint sacrifice, il me semblait qu'on m'arrachait les ongles. Je n'ai cependant eu que trois doigts entrecroisés. Le lever avait lieu entre 4 à 5 heures et après la prière faite en commun on disait la sainte messe pendant laquelle les hommes répétaient les cantiques qu'ils avaient appris la veille. Je suis persuadé que si j'avais célébré les saints mystères dans nos basiliques d'Europe, j'aurais été moins recueilli que dans ce réduit obscur qui me rappelait si bien la crèche dans laquelle le Sauveur est né. Quel abaissement! Quelle charité!... Dès que le jour arrive tous les hommes se dispersent dans le bois, retournent à

leur travail et le missionnaire fait ses préparatifs de départ. S'il veut déjeuner avant de se mettre en route il est à peu près sûr de trouver tout gelé, le pain et l'eau. Vous conviendrez qu'une telle nourriture n'est guère faite pour prévenir l'appétit: hé bien! avec ce modeste repas il faudra passer tout le jour. Ce qui m'étonne le plus et qui ne peut être que l'effet d'une grâce spéciale, c'est que j'aie pu faire plus de 500 lieues malgré le froid et tous les mauvais temps, soutenir le travail des chantiers pendant deux mois et demi avec une santé fort médiocre. Tout ceux qui me connaissent me conseillaient de réclamer auprès de mes supérieurs, persuadés que je succomberais à tant de fatigues et de privations: vous allez mourir, me disait-on. Non seulement je n'ai pas été malade, mais je suis revenu plus robuste me portant mieux que jamais. J'avais toujours eu une répugnance naturelle pour la chair de porc et mon estomac ne pouvait la supporter; hé bien, je puis vous assurer que cette nourriture ne m'a pas fatigué une seule fois.

J'ai cru que l'intérêt que vous me portez ne désapprouverait pas les détails que je viens de vous donner qui m'ont un peu écarté de ma narration, permettez à présent que j'y revienne. Le nombre de ceux qui ont refusé de se confesser est bien petit et dans presque tous les chantiers il s'est rencontré quelques hommes qu'on a pu admettre à la communion. Dans les retraites que nous avons données au Grand Calumet, aux Allumettes et à la Passe, presque tous les jeunes gens des chantiers les plus proches ont pris part à la communion générale. Je sais que notre œuvre est incomplète et qu'elle ne peut s'achever qu'à Bytown; si tous ceux qui ont promis de ne pas passer devant cette ville sans voir leur confesseur, sont fidèles à leur parole; mais quand tout se réduirait au bien déjà opéré il serait déjà grand. J'ai souvent admiré les efforts généreux que faisaient ces hommes pour devenir meilleurs, l'ardeur, je dirais presque l'héroïsme avec lequel ils combattaient leurs mauvaises habitudes. Vous allez en juger par le trait suivant: Dans un chantier où le blasphème était en honneur, après ma visite une convention fut faite et acceptée par tous, de prendre des moyens pour se corriger; il fut décidé que celui qui blasphèmerait recevrait à l'instant une punition. Dès que quelqu'un tombait dans cette faute, on le mettait à genoux puis on délibérait en commun sur la peine qu'il devait subir, et le coupable acquittait aussitôt sa dette. Qui peut calculer la somme de péchés qu'on a fait éviter: combien qui avaient oublié que quoique dans les bois, ils devaient adorer Dieu le matin et le soir, sanctifier le dimanche par la prière etc. etc. Dans bien des chantiers nous avons introduit l'habitude de dire le chapelet en commun le dimanche, et plusieurs l'ont récité presque tous les jours pendant le carême.

Une des difficultés inhérentes à cette mission est celle de trouver les chemins. Je sais par expérience qu'il est fort dangereux de se laisser surprendre par la nuit dans le bois; on est exposé à errer longtemps et même à coucher dehors sans feu et sans moyen de s'en procurer, ce qui n'est pas fort agréable. Il y a d'autres épreuves que le Seigneur se charge quelquefois de ménager, véritables grâces nécessaires aux missionnaires et utiles, à l'œuvre qu'il poursuit: je veux parler des humiliations. Après avoir voyagé presque tout un jour sans manger, j'arrivai dans un chantier composé de dix Canadiens et d'une quinzaine de protestants: je me vis bientôt en butte à toutes les railleries, les railleries les plus grossières, et les catholiques n'étaient pas les moins ardents à m'insulter; il me fallut partir et faire encore douze milles pour rencontrer une habitation. Je dois ajouter qu'une telle conduite a excité l'indignation de tous ceux qui l'ont connue.

Il me tarde, mon R. Père, de terminer cette lettre qui doit vous paraître déjà bien longue: permettez moi, cependant avant de finir, de vous prouver que tous les hommes des chantiers ne ressemblent pas à ceux dont je viens de vous parler et qu'on a su quelquefois par une abondante charité, nous faire oublier nos peines. Je me trouvais avec le P. Durocher à l'extrémité de la Pitawawé à 15 milles au-delà du lac Traver. Nous avions à craindre un dégel qui nous aurait fermé la retraite ou l'aurait rendue très périlleuse, et il y avait de graves inconvénients pour nous d'attendre qu'une nouvelle glace nous permit de descendre par là; nous aurions été à charge au chantier ou nous nous trouvions, il nous fallait deux fortes journées pour nous tirer d'embarras; le parti le plus sûr était de partir, malgré la pluie; nous avions 17 lieues à faire avant de rencontrer un chantier. Bientôt la pluie cessa, la neige tombe, poussée par un vent glacial, le froid devient très piquant; le ciel était si obscur qu'à peine à quelques mètres nous n'apercevions pas les arbres; nous voilà au milieu des bois, pendant la nuit par des chemins presque impraticables; il y avait encore à craindre de s'égarer, tomber dans un de ces rapides si fréquents dans cette rivière et de nous perdre. Enfin à minuit nous arrivons à un chantier, tout composé d'Irlandais catholiques. Au moment où j'ouvre la porte on d'eux se leve pour entretenir le feu; il me regarde et croit s'apercevoir que je suis prêtre. *You are priest*, me dit-il; *yes sir, two priests*: à ma réponse il saute de joie en criant: *Two priests, two priests*; l'éveil est donné à l'instant tout le monde est sur pied et chacun s'empresse de nous soulager. Ces bonnes gens éprouvaient autant de joie de nous servir que nous de reconnaissance pour tous les soins qu'ils nous prodiguaient.

Voilà, mon R. Père, les résultats de la mission que vous m'avez confiée, c'est un vaste champ qui promet d'amples consolations à ceux qui le cultiveront et de puissants moyens de se sanctifier.

J'ai l'honneur d'être,

Mon R. Père,

Votre dévoué frère en J.-C.

BERMOND, MISSIONNAIRE O. M. T.

## CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

DÉBATS SUR LES BIENS DES JÉSUITES.

Mercredi, 28 mai 1846.

SUITE ET FIN.

La motion que M. l'inspecteur-général Cayley, après les débats commencés, substitua à celle qu'il avait d'abord proposée, est en ces termes : " Que le revenu et les intérêts provenant des biens [*estate and funded property*] du ci-devant ordre des jésuites, et maintenant à la disposition de la législature pour les fins de l'éducation dans le Bas-Canada, soient employés aux fins de l'éducation dans cette partie de la province du Canada ci-devant appelée Bas-Canada; et que pour l'année 1846, le dit fond soit divisé suivant la cédule ci-annexée."

Cette cédule est celle qui se trouve à la fin de l'*estime* des dépenses du gouvernement, soumis à la chambre dans le cours de la présente session. Elle contient diverses allocations des deniers pour des institutions d'éducation, la plus grande partie desquelles allocations étaient jusqu'ici portées sur les fonds consolidés de la province, comme elles l'avaient été dans le Bas-Canada sur le revenu général jusqu'à la réunion des deux provinces. La proposition du ministère était donc de priver le Bas-Canada d'autant dans l'appropriation qu'il entendait faire cette année de la partie disponible des fonds consolidés. En un mot ces fonds disponibles cesseront d'être employés à des objets d'éducation dans le Bas-Canada tandis qu'ils continueront de l'être pour les mêmes objets dans le Haut-Canada. C'est là la justice égale du ministère Viger-Papineau!

À la résolution de M. Cayley, M. Morin, secondé par M. Leslie, proposa en amendement que tous les mots après le mot (Jésuites) dans la résolution, fussent retranchés, et les suivants substitués : "Maintenant tenu *en fideli-commis* (in trust) pour les fins de l'éducation conformément à un acte de la législature provinciale de Bas-Canada; doivent être remis [rested] à l'église catholique du Bas-Canada pour les dites fins de l'éducation, sous tels réglemens qui pourront être adoptés, comme étant le meilleur moyen de se conformer à la nature et à la destination originale des dits biens."

En comité général, l'amendement de M. Morin fut négativé à une majorité de 36 contre 23.

M. Lafontaine dit qu'avant l'Union, tous les items pour les fins de l'éducation étaient pris à même le revenu du Bas-Canada, de même que dans le Haut-Canada, et que ce système avait prévalu jusqu'aujourd'hui, où on proposait de faire un changement quant au Bas-Canada, tout en laissant le Haut-Canada dans sa même position. Ceci était-il juste? Et ces fonds que le gouvernement voulait approprier de cette manière appartenaient-ils à la province? Non, mais au Bas-Canada exclusivement; et la plupart de ces biens ont été donnés par des individus privés. Pendant les dernières vingt années, les frais de l'éducation ont été payés sur le revenu dans les deux sections de la province, et maintenant le gouvernement désire faire un changement au préjudice du Bas-Canada. Lorsque la question de l'administration de la justice dans le Haut-Canada fut amenée l'autre jour devant la chambre, a-t-on raisonné autrement qu'en disant qu'il fallait sous tous les rapports placer les deux sections de la province sur le même pied. Eh bien! maintenant, que demandent les Bas-Canadiens, si ce n'est que les deux sections de la province soient mises sur le même pied sous ce rapport? c. a. d. que les items pour l'éducation soient pris également sur le revenu. Que devient alors l'argument dont on se servait l'autre jour? Les habitants du Bas-Canada, je ne parle pas seulement de la partie catholique de la population, mais de tous, doivent-ils être traités pendant longtemps d'une manière si outrageante! L'hon. monsieur en appela aux membres du Haut-Canada de remarquer le désir qu'ils avaient exprimé de voir sur le même pied les deux sections de la province, et il espérait qu'ils ne donneraient point leur sanction à ces résolutions, qui auraient un effet tout contraire. Il n'y avait rien de nouveau dans ce qu'il demandait, rien qui n'eût déjà été sanctionné. Il demandait simplement que la même mesure qui avait été accordée au Haut-Canada fût accordée au Bas-Canada, et que si le revenu ne pouvait suffire à ces frais, ils fussent biffés également pour les deux sections de la province. Si cette résolution était emportée, il savait bien ce qui serait demandée ensuite; avec une telle manière de procéder, personne n'était sûr de pouvoir conserver sa propriété.

M. Cayley voulait savoir des hon. membres qui étaient en faveur de l'amendement sur quels principes ils excluaient les catholiques romains du Haut-Canada de participer à ces fonds.

M. Lafontaine. La résolution elle-même est la meilleure réponse que l'on puisse faire à cette question, puisqu'elle exclut et les catholiques et les protestans du Haut-Canada.

M. le solliciteur général Sherwood et M. Baldwin étaient opposés à l'amendement, en ce qu'il tendait à conférer à une seule dénomination de chrétiens le bénéfice de propriétés que le gouvernement et la législature du Bas-Canada avaient évidemment destinées à l'éducation de toutes les sectes en général. M. Baldwin cependant voulait faire un amendement selon ses vues, lorsque la chambre eut disposé de celui qui lui était soumis. Il sentait qu'il était difficile de supporter la proposition du ministère, parce qu'il était évident qu'elle n'était pas fondée sur la justice.

M. Morin fit remarquer que l'acte de 1832 avait été le résultat d'une longue lutte que la législature du pays avait eu à soutenir pour obtenir justice du gouvernement qui ayant cette année avait prétendu à la propriété abso-

lue de ces terres. L'acte déclarait simplement que ce n'était pas le cas, que c'était plutôt une assertion de droit qu'une déclaration de la manière dont on considérait que ces propriétés devaient être appliquées. Quand même toute fois la destination originale de ces biens aurait été injustement mise de côté en 1832, ce n'était pas une raison suffisante pour que l'injustice dût maintenant être sanctionnée. Il savait que dans tous les pays il y avait des cruautés et des persécutions religieuses; il ne faisait allusion à aucune nation ni à aucun secte, mais il pouvait assurer que son amendement ne tendait à rien de ce genre, et qu'il n'y avait rien d'exclusif dans le système que l'on voulait adopter. Toutes les classes auraient une égale opportunité de profiter de l'éducation qui se donnerait dans les universités fondées avec les biens en question. Quant à ce qui avait été dit par quelques membres au sujet des jésuites eux-mêmes, il devrait faire remarquer que si tout ce qui avait été écrit pour et contre eux, était réuni, on trouverait peut-être que les opinions sont également balancées. Il pensait que le jugement des savans subsistait actuellement un grand changement à ce sujet, et que dans tous les cas il n'y avait aucune raison de rien craindre des jésuites en Canada. Ceux qui étaient parmi nous ne prétendaient nullement à la puissance temporelle, et n'étaient occupés qu'à faire le bien.

M. Moffat. — C'est une malheureuse circonstance que les revenus de ces biens n'aient pas été appropriés auparavant; mais nous n'avons que la législature du Bas-Canada à blâmer pour cela, puisqu'elle aurait dû les approprier en passant l'acte de 1832. La couronne n'aurait jamais accordé ces biens pour l'éducation des catholiques seuls; et cette appropriation n'a donc été remise que dans l'intention de remettre en avant la proposition de l'hon. membre pour Bellechasse dans une occasion future; et si ce n'eût pas été pendant l'union des deux provinces, il n'y a aucun doute que cet amendement n'eût été remporté par la chambre d'assemblée du Canada, vu que la grande majorité des membres se composait de catholiques romains. Il ne désire pas retarder cette affaire plus longtemps, car le peuple du Haut-Canada pourrait en venir à réclamer une part de ces biens. Il considérerait cependant qu'il n'avait aucun droit de le faire, parce qu'au tems où ces biens tombèrent en la possession de la couronne, et pendant tout le tems des discussions à ce sujet entre la chambre d'assemblée et la couronne, il n'a été nullement fait mention du Haut-Canada. Il avait été dit que le gouvernement britannique avait négligé l'éducation du peuple du Bas-Canada. Il trouvait cette assertion correcte, parceque, tandis que l'on avait fait attention à l'éducation des habitants des autres colonies, rien n'avait été fait pour le Bas-Canada, excepté par des individus privés. Un grand nombre d'acres de terres avait été promis en 1801 pour l'établissement de collèges et d'écoles, mais rien n'avait été fait. Et maintenant l'assistance demandée par le Collège McGill et le Lycée de Montréal n'était regardée qu'avec négligence.

L'amendement étant mis aux voix, fut perdu à une majorité de 19 contre 18. Pour l'amendement. — M. Armstrong, Berthelot, Boutillier, Chauveau, DeBeury, Dewitt, Drummond, Guillet, Lafontaine, Lantier, Laterrrière, Laurin, Leslie, Méthot, Morin, Nelson, Rousseau, et Taché. — 18

Contre. — MM. Baldwin, Cayley, Christie, Cummings, Daly le proc. génér. Draper, Duggan, Ermitinger, Foster, Gowen, Hall, Jessup, Macdonald (Cornwall), Macdonald (Glengarry), Macdonald (Kingston), MacConnell, Monro, Papineau, Petrie, Price, Robinson, Seymour, Sherwood (Brockville), le sollic. gén. Sherwood, Smith [Frontenac], le proc. génér. Smith, Smith [Wentworth], sollic. génér. Taschereau et Viger. — 29.

M. Lafontaine s'accordait avec l'hon. membre pour Toronto lorsqu'il avait dit qu'il ne fallait pas se quereller sur des £.s. et d.; mais lorsqu'il s'agit d'un principe général par lequel on veut placer une partie de la province sur un pied différent de l'autre, il devait être discuté, et l'on devait résister à ceux qui essayent de faire cette distinction; au tems de l'union, certains octrois pour des collèges &c. avaient été payés à même le revenu général de la province, mais maintenant on veut défrayer les dépenses de ce genre à même un fond spécial qui appartient au Bas-Canada, tandis que les mêmes dépenses dans le Haut-Canada sont payées sur le revenu consolidé. Ce n'est pas rendre une justice égale aux deux sections de la province. Lors de la question sur le payement des dépenses de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, l'hon. procureur-général et le membre pour North Ryding d'York déclarèrent que le Haut-Canada n'avait aucun droit de réclamer le payement de ces dépenses, mais en s'appuyant sur de hautes considérations politiques, ils votèrent pour la mesure; maintenant il demandait si le Bas-Canada réclame rien de plus ou de moins que ce qui avait été accordé au Haut-Canada dans cette circonstance? c'est-à-dire qu'aucunes dépenses fussent payées à même le revenu consolidé pour une section de la province lorsqu'elles ne l'étaient pas pour l'autre. C'est pourquoi il faisait motion en amendement à la dite résolution que tous les mots après les mots "Bas-Canada" où ils sont répétés pour la seconde fois, soient retranchés.

L'objet de cette motion en amendement était de faire déclarer que les items particuliers que le ministère proposait de porter sur les biens des jésuites, fussent portés sur les fonds consolidés comme pour le Haut-Canada.

En comité général, l'amendement de M. Lafontaine fut négativé à une majorité de 36 contre 23; et lors de la question de concours en chambre, le même amendement, étant proposé de nouveau, fut perdu par la division suivante :

Cet amendement fut perdu à une majorité de 28 contre 20.

Pour l'amendement. — MM. Baldwin, Berthelot, Boutillier, Chauveau,

De Bleury, Dewitt, Drummond Guillet, Lafontaine, Lantier, Laterrière, Laurin, Leslie, Macdonald [Glengarry], Méthot, Morin, Nelson, Price, Rousseau et Taché. — 20.

Contre.—MM. Cayley, Christie, Cummings, Daly, proc.-gén. Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Macdonald [Cornwall], Macdonald [Kingston], Macdonell [Dundas], McConnell, Munro, Papineau, Patric, Robinson, Seymour, Sherwood [Brockville], solliciteurgénér. Sherwood, Smith [Frontenac], le proc.-général Smith, Smith [Wentworth], le solliciteurgénéral Taschereau et Viger. — 23.

Aucun membre du Haut-Canada ne vota pour l'amendement de M. Morin; et trois seulement votèrent pour celui de M. Lafontaine.

La motion principale étant mise aux voix fut remportée.

Revue Canadienne.

### BULLETIN.

Un mot à M. l'Editeur de l'Aurore.—Ordination.—Bill d'Education.—M. Morin.—Dernières nouvelles d'Europe.—Sœurs de la Charité.—Institut catholique.—Chapelains de l'armée américaine.—Conversion.—Ypsilanti.—Insurrection à St. Dominique.—Nouvelles d'Algérie; et d'Albanie.—Mort d'un mendiant.—Extrait du Agricultural Journal de M. Evans.

Nous n'entrerons point dans le mérite des observations qu'il a plu, à M. l'Editeur de l'Aurore des Canadas, de faire concernant la requête de NN. SS. les Evêques à Son Excellence; nous le prions seulement de vouloir bien répondre catégoriquement à la Note sur les biens des Jésuites, et ensuite nos évêques pourront voir, s'il leur est possible de répondre à ses argumens.

—Samedi dernier des Quatre-Temps, 6 juin, Mgr. de Montréal a fait une nombreuse ordination dans la chapelle du collège de Montréal; nous donnons la liste des nouveaux ordonnés, d'après celle que M. le Secrétaire de l'Evêché a eu la complaisance de nous communiquer.

Prêtrise.—MM. Hypolithe Marie Joseph Fontaine dit Bienvenu, Hyacinthe Prévost. (Ces deux messieurs sont destinés au séminaire de St. Sulpice.) Charles N. Boudreau des Iles de la Magdeleine pour le diocèse de Charlotte-town, Timothé Kerwin, du diocèse de Toronto.

Diaconat.—MM. Louis Léandre Bro dit Pominville, Ovide Pelletier pour Montréal, Bernard Jean Higgins, Patrice Neelan pour Kingston, Jean O'Reilly pour Toronto.

Sous diaconat.—M. Pierre Thomas Huteau pour Montréal.

Ordres mineurs.—MM. Edouard Leduc, Hugues Rolland Lenoir, Joseph Morin, Julien Perrault pour Montréal, Jacques Morrison pour Kingston.

Tonsure cléricale.—MM. Guillaume Leclaire, Samuel Jean Lewis, Louis Adolphus Maréchal, François Léandre Prévost, Pierre Hector Glackmayer, Joseph King pour Montréal, Thomas Kennedy, Michel Guillaume Moran pour Kingston, Thomas Guillaume Shahan pour Boston.

Le lendemain M. Boudreau a chanté la grand'messe à la Cathédrale, ayant pour diacre M. Pelletier, M. Fontaine dit Bienvenu à la paroisse, et M. Prévost à la chapelle du Collège. M. Kerwin a dit la messe de communauté au Grand Séminaire.

—Lundi dernier, eut lieu à Laprairie la Bénédiction de la Maison de la Providence, érigée par les Dames de la Charité. Nous publierons dans notre prochain numéro la correspondance que nous avons reçue sur cette cérémonie, parce qu'elle nous a été adressée trop tard, pour pouvoir l'insérer dans notre feuille d'aujourd'hui.

—Le bill d'éducation est revenu du Conseil à la Chambre, avec quelques amendemens; les principaux regardent les seigneurs dont la taxe sera diminuée, et les membres du clergé, qui ne seront plus de droit commissaires d'école. Les commissaires d'école seront qualifiés, devant posséder en meubles et immeubles, la valeur de £250.

—La Chambre a voté, à M. Morin, £250 pour ses services, comme orateur temporaire, à la place de M. McNab.

—Le steamboat *Great Britain* est arrivé à New-York le 2 mai. Il a été retardé dans sa marche, par un accident survenu dans les mouvemens de sa machine quatre jours après son départ, en sorte qu'il a été privé de la vapeur, et n'a pu avancer qu'au moyen de ses voiles. Il avait à son bord 28 passagers.

Le bill des céréales proposé par sir Robert Peel, est passé en chambre basse à la majorité de 93 voix, et il est très probable qu'il passera aussi dans la Chambre des Lords. Quant au bill de coercition, les membres irlandais trouvent toujours quelques moyens d'en éloigner la lecture; cependant les papiers anglais disent qu'il est très probable qu'il passera comme le premier. Ainsi le

ministère Peel ne tombera pas devant ces deux bills, comme quelques uns le prétendaient. C'est ainsi qu'au moyen des bayonnettes et des échafauds on veut apaiser la faim des irlandais. La femme du bourgeois gentil-homme criait "qu'elle avait cinq enfans sur les bras qui lui demandait du pain." Donne leur le feu! répondait le bon bourgeois: Molière prophétisait-il le sort de l'Irlande?

Le gouvernement d'Angleterre, d'après les papiers d'Europe, est sur le point de contracter, avec la compagnie de la malle royale entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord, pour s'assurer une communication régulière hebdomadaire par la vapeur, entre Liverpool et New-York. Les batimens partiraient tous les samedis de chacun de ces ports pendant huit mois de l'année. Ces voyages seraient indépendans du service actuel semi-mensuel, entre Halifax et Boston, qui s'effectuait, comme par le passé, avec cette différence que le départ aurait lieu de Liverpool comme de Boston toujours le samedi.

M. O'Brien, membre du parlement, avait été nommé pour faire partie d'un comité au sujet des chemins de fer, il a refusé de s'y rendre; alors sur un ordre de l'orateur, il a été arrêté par un sergent d'armes de la chambre et mis en prison. Cette rigueur n'a pas ébranlé sa résolution, et cette affaire cause quelque bruit dans les cercles politiques.

L'apparence de la récolte des pommes de terre en Irlande est bien mauvaise; on s'attend à de plus grands troubles en ce pays pour l'hiver prochain, si le gouvernement ne trouve pas de meilleur moyen pour apaiser la faim que son bill de coercition. O'Connell poursuivait sa mesure de taxer les lords de l'Irlande, présens et absens, et il prétend sans doute avec raison qu'on doit concilier les intérêts des seigneurs, ou grands propriétaires avec ceux des fermiers.

—Les nouvelles d'Espagne annoncent officiellement la fin des troubles dans la Galice.

—Lord Aberdeen a reconnu l'annexion du Texas en ordonnant d'en recevoir les produits comme ceux des Etats-Unis.

—Une lettre de Marseille dit que cinq Sœurs de la Charité sont embarquées le 5 avril pour Alexandrie. Elles sont demandées par le pacha d'Egypte, qui a le plus grand désir d'introduire dans ses états ces excellentes servantes des pauvres dont elles sont le soutien et la consolation.

—Le 25 avril, il y a eu une assemblée de l'Institut Catholique de la Grande Bretagne. La présidence était occupée par le très-révérend Briggs, vicaire apostolique du district de Yorkshire: il a paru par les rapports que 35,100 enfans pauvres dont 30,000 sont catholiques recevaient par ce moyen une éducation convenable. La recette de cette année a doublé celles des précédentes; le total se monte à £2,776 11s. 4d. Mais sur 522 congrégations il n'y avait que 63 qui avaient encore fait parvenir leurs souscriptions. Entr'autres dons, il y en a eu un de £500 pour réparer un monastère de Yorkshire.

—On dit que deux évêques ont prié le Supérieur des Jésuites du Maryland de nommer deux prêtres pour chapelains de l'armée du Texas. Cette demande a été vue par plusieurs évêques alors en visite au collège de Georgetown ainsi que par le Supérieur de cette maison; tous ont été d'accord d'y accéder; et lors on a proposé les Pères McElroy et Rey; le même jour deux évêques et le supérieur ont été trouver le secrétaire de la guerre, qui a consenti volontiers à leur requête. Les deux Révérends Pères doivent partir en peu pour l'armée.

—A Cusheadam, le 12 du présent, Robert McNeil a l'âge de 52 ans a embrassé la foi catholique et renoncé à ses erreurs peu de tems avant que de mourir.

—Les papiers de la Grèce déplorent la mort du prince Ypsilanti, le dernier de cette famille dont les noms sont attachés à l'histoire de la régénération de la Grèce.

—Le vaisseau *Tröga*, capt. Collins, du port aux Cayes, rapporte une insurrection des mécontents à St. Domingue; on craignait pour la ville; et les habitans avaient déjà embarqué leurs effets à bord, dans l'intention de prendre la fuite, en cas de pillage, il paraît que ces brigands sont portés à ces actes de sévérité plus par l'amour du massacre et du pillage que par mécontentement contre le gouvernement; cependant ils évitent la rencontre, et la présence des troupes, et se dirigent vers le quartier *Jérémie*, en conséquence le gouvernement a dirigé des troupes vers ce point.

—Nous donnerons ici un résumé des rapports qui nous sont parvenus à...

différentes époques touchant les divers événemens qui se sont passés dans l'Algérie. Le *Messenger*, du 12 avril publie une razzia faite par le général Lamoricière chez les Ouled-Sidi-Mansoux laquelle consistait dans la prise de 75 prisonniers, 13 chameaux, 130 bœufs et 7 à 8 mille moutons. On ignorait alors le lieu où était Abd-el-Kader, cependant on le poursuivait toujours.

Le *Moniteur Algérien* du 15 avril, rapporte la nouvelle importante de la soumission de la tribu des Harrars qui avaient fourni à Abd-el-Kader de grandes ressources, tant en provisions qu'en troupes pour aider à soumettre les contrées de Djédid, et de Ben-Aanda, ainsi que les Ouled-Nayl. Ces malheureux, vaincus enfin par la misère, poussés par la faim ont fait leur soumission complète. Le général leur a pardonné moyennant une amende de 150,000 douras d'Espagne, ce qu'ils ont accepté sans objection. Cette somme qui se monte à 800,000 fr. de notre monnaie, doit être payée dans le mois de juin, à raison de 60 douras par chaque tente. M. le colonel Gérardon recevait la soumission de presque tous les Assénas et d'Ouled-Brahim: le colonel Gachot obtenait les mêmes résultats chez les Djaffras.

Le même journal ignore aussi le lieu précis où s'était retiré l'ex-Emir, il pensait qu'il avait gagné le Maroc, vers le Sétif comme on l'annonçait.

Le *Messenger* publie le 28 avril, deux rapports, l'un de M. le maréchal Bugeaud, l'autre de M. le duc d'Aumale. Voici ce qu'il y a de plus important: Le Chérif Si-Mahomed-Ben-Abdallah qui avait fait des rassemblemens considérables dans les montagnes au nord du Sétif, se préparait à prendre l'offensive lorsque le colonel Dumontel, après une marche de nuit est tombé sur son camp, le combat a été chaud, et a duré trois heures. 200 Kabiles sont restés sur le champ de bataille: les tentes, les bagages, les troupeaux sont tombés au pouvoir des vainqueurs, qui de leur côté ont eu 6 hommes tués et 64 blessés dont 6 officiers.

M. le duc d'Aumale écrivait du bivouac d'Ain-el-Hajer le 13 avril au Maréchal gouverneur-général, la défaite d'une troupe d'environ 300 Kabiles qui après une résistance vigoureuse furent obligés de prendre la fuite après avoir perdu bon nombre d'entre eux; 400 têtes de bétail et la prise d'un homme important ont été la suite de cette expédition.

On lit dans le journal l'*Algérie*, que la santé de M. le maréchal Bugeaud attérée par les fatigues de la dernière guerre se remet difficilement. M. le Maréchal, se dispose, dit-on, à renir en France vers la fin de mai, si aucun événement imprévu ne réquiere sa présence en Algérie.

On peut juger par cet exposé des derniers événemens, que l'état de l'Algérie devient plus rassurant, au moins quant à la pacification intérieure; reste à savoir maintenant si Abd-el-Kader ne prépare pas de nouveaux projets qui peuvent encore causer des alarmes à la colonie française qui ne doit pas être rassuré pour toujours.

—Les chrétiens d'Albanie ont tout dernièrement enduré les plus cruels traitemens de la part du Pacha de cette province, pour avoir refusé de renoncer à leur religion pour le mahométisme. Nombre de catholiques de Ghilan ont été jetés dans les prisons, où l'un d'eux Agostino di Stubla, enchaîné par le cou et les pieds est mort par suite des mauvais traitemens qu'on lui a fait souffrir. Plusieurs de Ghilan ont laissé leur religion pour l'Islamisme, et ont été envoyés à Iskopia où vingt-trois chefs de famille étaient emprisonnés pour leur résistance aux ordres du pacha. Sept d'entre eux incapables de supporter plus longtemps les souffrances qu'on leur faisait subir, ont imité l'exemple funeste de ceux de Ghilan. Les seize autres sont demeurés fermes, et sont déterminés à sacrifier leur vie plutôt que d'apostasier. Ils sont enchaînés dans les prisons et fouettés tous les jours. Selim-Pacha était si outré de leur constance qu'il a fait venir leurs familles de Ghilan à Scopia, voyage de huit jours, les mains attachées derrière le dos sans épargner ni les enfans, ni les femmes enceintes. A leur arrivée ils furent aussi jetés en prison. Nombre de missionnaires ont signé leur foi par le martyre. Le vicaire apostolique de la Dalmatie était au nombre des prisonniers. Le consul autrichien résident à Scutoria a demandé au pacha son élargissement. Trente à quarante familles chrétiennes se sont enfuies d'Albanie à Salanique afin de s'établir à Michalitch.

—L'Esprit Saint a fait en peu de mots le tableau de l'avare, lorsqu'il a dit: *Nihil deterius avaro*. Rien au monde pire qu'un avare. Un vieillard de 70 ans, vient, nous dit-on, de mourir d'épuisement à Londres dans la paroisse de St. Luc où on venait de le transporter, il habitait un grenier dans

Powill Place qui offrait aux yeux le tableau de la misère la plus hideuse: on n'y a pas moins apposé les scellés, et l'inventaire a fait découvrir des valeurs de différents pays du Pérou entre autres: quantité de bank notes d'Angleterre, et pour 8,655 liv. st. (216,400 fr.) d'or monnayé. Le médecin qui l'a assisté a certifié que ce misérable vieillard s'était tué à force de privations: il n'a jamais voulu déclarer d'héritiers.

—Nous traduisons les lignes suivantes du *Agricultural Journal* de M. Evans; en parlant de l'effet des boissons fortes sur l'estomac, il y a de quoi faire réfléchir ceux qui sont dans l'habitude d'en faire un grand usage.

D'après Liebig, le sel ne sert qu'à retirer l'eau, des viandes il s'exprime ainsi: La viande fraîche sur laquelle on a jeté du sel nage au bout de vingt-quatre heures, dans la saumure, quoiqu'on n'y ait pas mis une seule goutte d'eau. L'eau a été rejetée par les fibres musculaire, et après avoir dissout le sel qui se trouvait en contact immédiat, ayant par là perdu le pouvoir de pénétrer les substances animales, elle s'est retirée et isolée de la chair. L'eau retenue dans la viande tient proportionnellement une petite quantité de sel, qui a ce degré de force stimulante que possède un fluide salin de pouvoir pénétrer les substances animales. La propriété des tissus animaux donne l'avantage dans l'économie domestique d'enlever de la viande autant d'eau qu'il est nécessaire pour qu'elle n'entre point en corruption. Quant à la propriété physique des tissus animaux, l'alcool, ou les boissons fortes ressemble aux sels inorganiques, elle peut humecter, c'est-à-dire, pénétrer les tissus animaux, et a une telle affinité pour l'eau, qu'elle en soufre toutes les molécules. De même que les vivres salées introduites dans l'estomac absorbent toute l'eau, qui est dans cette organe, et qu'il en résulte une grande soif, ainsi les boissons fortes, injectées dans l'estomac produisent le même effet, et occasionne une soif aussi violente, et même plus violente que le sel ne peut le faire.

D'après cela, on voit qu'on ne doit point se servir d'eau pour laver les viandes, qu'on veut saler; puisque le sel suffit pour ôter les parties aqueuses, pour opérer sa conservation. L'usage du salpêtre est aussi condamnable, en ce qu'il rend les viandes dures. Une portion de sucre mêlée au sel, quand on fonce les quarts de viande, vaut mieux que le salpêtre. Cette remarque est de la plus grande importance pour les habitans Canadiens; nous croyons qu'il en résulterait, que les importations avec la mère patrie y gagneraient beaucoup. Il n'y a rien ici dans le sol ou dans le climat qui puisse empêcher d'élever une grande quantité d'animaux, et des troupeaux nombreux de cochons et de bêtes à cornes, avec l'attention convenable. Il est de notre devoir d'instruire et d'encourager les habitans à se procurer ces avantages. Cette méthode de spéculation leur apportera de plus grands profits que tout autre commerce qu'ils pourraient faire. Augmentons la valeur de nos produits, et ce sera un sûr moyen de prospérer.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

FRANCE.

—Une dame israélite et deux jeunes personnes de 15 à 17 ans ont reçu le baptême hier, 1er mai, à l'ouverture des exercices du mois de Marie, dans la chapelle de Notre Dame-de-Sion. Les néophytes ont été présentées aux fonts sacrés par Madame la marquise de Labriffe et Madame la comtesse de Peccaduc.

Nous avions annoncé, avant le carême, que dans la même chapelle quatorze Israélites avaient été admis au nombre des enfans de l'Eglise. Il paraît que cette nouvelle a causé un grand émoi dans la Synagogue: car ne pouvant ni expliquer ni contester ces conversions nombreuses, les juifs ont imaginé un singulier moyen pour les révoquer en doute. Ils ont fait insérer dans les journaux une note par laquelle ils déclarent qu'aucun baptême n'a eu lieu à Bordeaux. Ils auraient pu en dire autant de Pékin et de Constantinople.

Toutefois, ce n'est pas seulement à Paris que les juifs commencent à ouvrir les yeux à la lumière. Partout ils soulèvent des questions religieuses qui font tomber le voile épais qui leur cachait la vérité. Dernièrement, dans le diocèse de Metz, un instituteur fort instruit, a reçu le baptême des mains de M. le curé de Hettange, et lui même a voulu exposer aux fidèles les motifs de sa conversion, tous fondés sur les textes même de l'Ancien Testament. A Turin une jeune personne appartenant à une famille très distinguée de Marseille Mademoiselle Foo, a généreusement confessé Jésus-Christ, et a reçu le baptême à l'église du Saint Esprit.

Nous enregistrons avec une véritable joie ces heureux retours des enfans prodigues au sein de l'Eglise, hors de laquelle on ne trouve ni la vérité, ni la voie du salut.

SUISSE.

13 avril.—Hier a eu lieu à l'église de Saint-Germain la communion générale des hommes de la paroisse de Genève. Sept cents hommes, que trois cents autres avoient déjà précédés, réunis à la messe de six heures, se

sont approchés de la table sainte avec un recueillement et une piété admirables. Dans les mêmes rangs se trouvoient confondus des hommes de toutes les classes de la société. Cette communion générale, préparée par des instructions suivies chaque soir par un concours immense d'hommes seuls, est une bénédiction signalée de Dieu sur la paroisse de Genève ; il faudroit remonter à trois cents ans pour voir réunis à Genève sept cents hommes catholiques recevant la sainte communion. Et aujourd'hui, au milieu des âpres et intolérantes manœuvres de l'Union protestante, c'est un événement qui exprime l'union, et la fermeté des catholiques, leur attachement à leurs prêtres et à leur nouvel évêque qui est toujours l'âme de la paroisse.

Le seconde communion générale des hommes aura lieu dimanche prochain pour les paroissiens qui n'ont pu jusqu'ici approcher du tribunal de la pénitence et de la table sainte.

Il n'est pas possible que tout Genève ne constate pas d'une manière palpable la nécessité d'une église plus vaste pour les catholiques. Le jour de l'Épique, plusieurs centaines d'hommes catholiques ont entendu la messe sur la place publique, plusieurs centaines de femmes ont été privées du bonheur de l'entendre. Aux vêpres de trois heures les femmes seules ont été admises, et l'église étoit comble ; aux vêpres de sept heures pour les hommes seuls, on a dû livrer le chœur aux fidèles qui ne trouvaient plus de places dans la nef.

*Ami de la Religion.*

#### PRUSSE.

— Sous la date du 24 octobre 1845, le roi de Prusse a émis un ordre du Cabinet assez plaisamment daté de *Sans-Souci*, par lequel il prescrit de ne nommer aux emplois de surintendants que des ecclésiastiques qui se sont placés sur le terrain de l'Église et qui n'ont pas abjuré les fondamentaux de la foi chrétienne. On a tenu secret, pendant six mois entiers, ce rescrit royal, que publie la *Gazette ecclésiastique universelle de Berlin*, afin de laisser l'esprit public se préparer à un acte de vigueur aussi extraordinaire que celui qui exclut des honneurs et des profits de l'épiscopat protestant, dit évangélique, de ministres qui, à raison de leur abjuration de la divinité et même de la personnalité du Christ, ne peuvent plus appartenir à la communauté chrétienne.

### NOUVELLES POLITIQUES

#### FRANCE.

— Le *Journal des Débats* rend ainsi compte des fêtes qui ont eu lieu hier à l'occasion de la fête du Roi :

La fête du Roi a été célébrée aujourd'hui avec la solennité accoutumée.

Ce matin, des distributions de secours ont été faites aux indigents dans les douze mairies de Paris, par les soins des autorités municipales.

A huit heures, des messes solennelles suivies de *Te Deum* ont été célébrées dans toutes les églises, et des offices ont eu lieu dans les temples protestants et israélites.

Partout la foule affluait à ces pieuses solennités. Chacun avait à cœur de rendre grâces à Dieu de la récente et toute providentielle conservation des jours du Roi et de marquer la part qu'il prenait à cet événement, dont l'impression ne s'est pas encore effacée.

Les gardes nationales assistaient au service divin. Dans plusieurs églises les musiques des légions s'étaient jointes aux maîtrises et aux musiques ordinaires.

A dix heures les réceptions ont commencé aux Tuileries. On sait que Mgr. l'archevêque de Paris a été reçu hier, dans l'après-midi.

Le corps des officiers de la garde nationale et de la garnison, qui s'est, comme à l'ordinaire, réuni dans la grande galerie du Louvre, a été reçu à deux heures par le Roi.

Le corps diplomatique a été reçu à quatre heures.

A sept heures et demie le Roi, entouré de sa famille et tenant le comte de Paris par la main, a paru au balcon du pavillon de l'Horloge ; la foule était compacte et remplissait toute l'étendue du jardin. Il a été accueilli par les plus chaleureuses et les plus sympathiques acclamations, par une émotion et un enthousiasme sincère et profondément sentis. Il ne s'est retiré qu'à la fin du concert, qui a commencé et fini par le *Musée de l'Étoile*. Ibrahim-Pacha était à côté de lui ; il avait assisté aux réceptions dans la salle du Trône.

— Aujourd'hui, à deux heures, Ibrahim Pacha a visité le Palais-de-Justice. La nouvelle, bientôt répandue de cette visite, avait attiré aux abords du Palais une foule considérable ; Ibrahim-Pacha est arrivé dans l'un des équipages de la Cour précédé d'un piquet. Il avait près de lui son fils, qui depuis un an habite Paris et fréquente nos écoles, et M. le colonel Thierry, aide-de-camp de M. le duc de Montpensier. Une seconde voiture renfermait les personnes de sa suite. Les illustres visiteurs sont entrés d'abord à l'audience de la Cour d'assises ; on jugeait une accusation de complicité de faux reprochée à un jeune homme de 18 ans. Des sièges avaient été disposés pour le prince et sa suite.

— Ibrahim-Pacha a paru prendre le plus vif intérêt aux débats ; son fils, placé derrière lui, lui donnait des explications sur l'administration et les formes de la justice. Après le résumé de M. le président, les princes se sont retirés et ont parcouru ensuite les autres parties du Palais. La plupart des audiences étant fermées, S. A. R. a ensuite visité la Sainte-Chappelle, dont la restauration s'achève maintenant.

— Le ministre de la marine vient de recevoir de M. le capitaine du vaisseau Bérard, commandant la corvette le *Rhin* et la station de la Nouvelle-Zélande, un rapport détaillé sur les parages qu'il a visités.

Parti à la recherche du capitaine, du chirurgien et des onze matelots du baleinier français l'*Angéline*, le commandant Bérard a acquis la certitude qu'ils avaient été massacrés par les naturels de Cayenne (Callelep).

« Pour venger ces massacres, le commandant Bérard a débarqué, et, après avoir mis en fuite les naturels, qui ont perdu dans cette affaire six hommes tués, il a détruit les cases des indigènes.

« Au milieu de tous ces débris, d'après le même rapport, on a trouvé un grand nombre d'objets qui avaient appartenu aux baleiniers de l'*Angéline*, des vêtements entiers et des lambeaux, un bouton des équipages le linge enfilé comme pour être porté au cou.

« On a recueilli, en outre, une ligne de pêche pour la baleine. Quantité de morceaux de bordages de baleinière, des bouts de tiges de harpon arrangés en ciseau, une spalla marquée L ; P., qui fut prise à un naturel tué, qui s'en servait comme arme, un vieil outil de tonnelier, etc. On a remarqué encore des semelles de bottes fines françaises, qui ont appartenu indubitablement à M. Hyerne.

« Il faut remarquer, ce châtiment a eu lieu huit mois après le crime commis, et si l'on fait attention aux distances et aux difficultés des communications, on rendra justice à l'activité que la marine déploie dans la protection qu'elle exerce à l'égard des navires du commerce. »

#### ANGLETERRE.

— Le *Standard* s'occupe avec intérêt du bill présenté par le lord chancelier à la chambre haute, tendant à abroger les anciennes lois adoptées contre les catholiques, les juifs, et les dissidens. Ce journal donne la copie des questions soumises à la sagacité des juges par l'évêque d'Exeter, et les discute : « L'évêque d'Exeter a soumis aux juges des cours de Westminster, dont l'opinion est souveraine en matière de légalité, diverses questions que nous résumerons ainsi ; n'est-ce point un crime contre les lois anglaises, déclaré punissable par ces mêmes lois, de nier méchamment et de propos délibéré la suprématie de la reine et de soutenir l'autorité et la juridiction dans ce royaume, du pape ou de tout autre prince étranger ? n'est-ce pas un crime contre les lois anglaises, déclaré punissable par ces mêmes lois, que d'introduire ou de mettre à exécution dans le royaume des bulles ou autres documents superstitieux émanés du siège de Rome ?

« Il est évident que les anciens décrets de la reine Elizabeth n'ayant pas été abrogés, la réponse des juges ne peut qu'être affirmative, mais en tous cas cette réponse ne pourra servir d'arme bien puissante contre le bill proposé, car personne ne nie l'existence de ces décrets ; mais ce que veulent les partisans de l'abrogation, c'est de faire disparaître du livre des lois anglaises des dispositions qui jurent avec l'esprit du siècle actuel. »

M. O'Connell, dit le *Morning Chronicle*, vient d'adresser à lord John Russell une lettre concernant les affaires de l'Irlande, qui a beaucoup d'importance, parce qu'elle a pour objet de prévenir une scission entre les membres Irlandais et John Russell.

« Il s'agit de la loi des pauvres et des rapports des propriétaires avec leurs fermiers. Pour donner des garanties à la vie et à la propriété de sujets de la reine en Irlande, il faudrait concilier les intérêts des fermiers avec ceux des propriétaires.

« En ce qui concerne la position des pauvres d'Irlande, l'honorable membre engage lord John Russell à ne pas adopter les théories de M. Poulett Scrope (M. Poulett Scrope a adressé à lord John Russell une lettre dans laquelle il expose une théorie sur la loi des pauvres d'Irlande.) Si la loi des pauvres a éprouvé des difficultés dans son application en Angleterre, où le peuple ne manque pas de travail, quels obstacles ne rencontrera-t-elle pas en Irlande, où le paysan est mal nourri, mal vêtu, mal payé, ne boit que de l'eau ? Comment combiner les secours de manière à ne pas rendre préférable la condition du pauvre à celle de l'homme indépendant, et comment veut-on que l'Irlande appauvrie soutienne toute sa population de pauvres ?

« Si ce moyen est tenté, il n'y aura plus ni propriétés ni société en Irlande. Pourquoi ne pas épuiser toutes les autres mesures avant d'arriver à cette dernière ? Pourquoi ne pas donner des garanties aux tenanciers ? Pourquoi ne pas frapper d'une taxe les absents ? Pourquoi ne pas consulter les Irlandais sur la détresse de l'Irlande ?

« Le seul moyen de relever l'Angleterre du fardeau des pauvres d'Irlande, c'est de faire circuler les capitaux en Irlande pour ranimer et vivifier l'industrie ; mais si on adopte le système de taxer la pauvreté pour soutenir la pauvreté, alors le paupérisme irlandais inondera l'Angleterre, non comme un torrent, mais comme un déluge. »

#### ESPAGNE.

— Les journaux de Madrid du 11 avril annoncent que le général Iriarte a franchi la frontière du Portugal près de Mombuey, sur la route de Benavente, à la tête d'une troupe de 150 hommes à cheval, la plupart contrebandiers et douaniers. Le général Iriarte a été, sous la régence d'Espartero, inspecteur-général des carabiniers, troupe d'élite destinée au service des douanes. On annonce aussi un *pronunciamento* proclamé dans la ville de Zamora par un bataillon de la ligue et quelques étudiants de cette ville : Zamora est située sur les frontières du Portugal, dans l'ancien royaume de Léon. Ces mouvements ont eu lieu lorsqu'on ignorait encore la chute du ministère Narvaez et l'avènement au pouvoir de M. Isturitz, dont la nomination avait été accueillie avec la plus vive satisfaction par tous les hommes.

sages et honnêtes de l'Espagne.

On sait déjà que les insurgés de Lugo ont été obligés de s'enfuir précipitamment vers les frontières de Portugal. Leur intention était de gagner la ville de Santiago, sur l'extrême frontière de la Galice, du côté de la mer; mais ils ont été poursuivis par des forces considérables sous les ordres du général Puig-Samper. Le général Concha et le général de l'Espinoza combinent leurs mouvements pour étouffer ces nouveaux symptômes d'insurrection, qui du reste n'ont trouvé aucune sympathie parmi la population.

— On croit que le Ministère ne tardera pas à réunir les Cortès pour leur soumettre une loi sur la liberté de la presse, et faire voter le budget de cette année. Le budget est prêt; il a été préparé par M. Mon et présenté aux Cortès sous le premier ministre Narvaez.

— L'origine de l'insurrection de Lugo commence à être mieux connue. L'officier d'état-major de Solis, âme de ce mouvement, a exploité, pour entraîner les troupes de la garnison, la popularité dont jouissait parmi elles le vieux général Puig-Samper, récemment remplacé dans la capitainerie-général de la Galice par le général Villalonga. Ayant soustrait le cachet de la capitainerie-général, de Salis adressa au bataillon de Zimora et à d'autres corps des ordres faux qui faisaient supposer que le général Puig-Samper était à la tête du *pronunciamiento*. Ce vieux militaire, indigné de l'abus que l'on faisait de son nom, a demandé à se rendre lui-même à Lugo pour y étouffer l'insurrection, persuadé que sa présence et ses exhortations suffiraient pour ramener les troupes un instant égarées. Le général Villalonga a eu le bon esprit de se prêter à cette combinaison et de confier au général Puig-Samper un fort détachement avec lequel celui-ci a marché sur Lugo. A son approche, la plus grande partie des révoltés se sont soumis, et les chefs du mouvement ont pris la fuite, fort peu accompagnés, afin de tâcher de gagner, comme nous l'avons dit, la ville de Santiago, d'où ils espèrent s'échapper par mer.

— Le steamer de la compagnie péninsulaire et orientale *Queen*, entré jeudi matin à Southampton, y a apporté la nouvelle qu'un *pronunciamiento* avait été proclamé, le 10, à Vigo, petite ville maritime de Galice, en faveur du prince don Enrique. Le chef politique et le commandant militaire de Vigo avaient été embarqués pour Cadix par les révoltés. Pas une seule goutte de sang n'avait été répandue. Toute la Galice venait d'être mise en état de siège, et le consul à la Corogne avait été prévenu officieusement que les steamers de sa nation ne pourraient plus y débarquer leurs passagers pendant la nuit, et qu'il leur était, en outre, interdit de toucher à Vigo.

Toute la garnison de la Corogne s'était portée sur Vigo pour y étouffer l'insurrection.

— *El Tiempo* du 12 renferme le paragraphe suivant :

« Nous recevons une dépêche du chef politique; il nous engage à nous abstenir de publier dans notre journal des nouvelles pouvant contribuer à répandre l'alarme ou à compromettre l'ordre public; autrement il se verrait forcé de suspendre la circulation du *Timeo*. En conséquence, nous nous abstenons aujourd'hui de publier ce que nous avons appris sur les événements de la Galice.

Le tirage de l'*Eco del Comercio* a été suspendu par l'ordre du chef politique, probablement pour le même motif. Ce journal en a prévenu ses abonnés par un avis particulier.

— On écrit de Li-bonne, le 1er avril, au *Times* :

« La Chambre des Députés a enfin adopté la loi de régence. Cette loi accorde au roi Ferdinand, en cas de mort de la Reine, l'exercice plein et entier de la prérogative royale. Le régent devra prêter serment de fidélité au Roi mineur et promettre de lui remettre le pouvoir à sa majorité. Le régent aura les mêmes droits s'il survenait un empêchement moral ou physique à la Reine; mais il devrait se démettre de ses fonctions aussitôt que l'empêchement aurait cessé.

« L'assemblée des Cortès a été prorogée jusqu'à la fin du mois d'août :

« L'établissement des chemins de fer en Espagne et en Portugal coûtera 500,000 liv. st. par lieue de trois mille et demi anglais.

« Les mendiants de Lisbonne viennent d'être soumis à l'administration de la police. Hier, tous les mendiants ont été arrêtés et conduits à la police, où l'on a pris leurs noms pour fournir des secours à tous ceux qui prouvent qu'ils sont réellement malheureux. »

#### ALGÉRIE.

— On ne lira pas sans intérêt l'extrait suivant d'une proclamation lancée par Abd-el-Kader vers le commencement du mois de septembre 1845, c'est-à-dire à l'époque de sa réapparition dans l'Ouest. Les reproches qu'il nous y adresse, dit le *Moniteur algérien*, tirent en ce moment une importance particulière de leur application directe à la plupart des théories nouvellement émises sur la manière de gouverner, de civiliser les Arabes et de les rattacher à notre domination :

#### PROCLAMATION.

« O musulmans! sortez donc enfin de l'aveuglement où vous avez plongé votre commerce avec les infidèles! Reconnaissez donc leur adresse perfide, jugez-en d'après les faits :

« Lorsque les Français ont voulu vous engager à vous soumettre à eux, ils vous ont dit : « Soumettez-vous à nous, nous vous garantissons votre religion, vos biens, vos femmes et vos enfants. Nous vous laisserons gouverner par vos chefs habituels. Nous ne troublerons en aucune façon vos coutumes et nous respecterons vos lois. Nous nous occuperons seulement de veiller à ce que vous soyez justement gouvernés, et à ce que vous ne soyez pas vic-

times des exactions qui pesaient sur vous lorsque vous étiez soumis à votre ancien sultan Abd-el-Kader. »

« Vous avez cru à ces paroles mensongères, et vous vous êtes soumis au chrétien.

« Aussitôt que l'impie s'est cru fort, et que pour quelques instants j'ai disparu d'au milieu de vous, il s'est empressé de manquer à ses promesses. Il a appliqué vos mosquées à des usages profanes.

« Il a pris vos meilleures terres pour les donner aux siens.

« Il a payé de ses trésors la vertu de vos femmes.

« Il a enrôlé vos enfants dans ses abominables cohortes.

« Il a affranchi les esclaves que Dieu vous permet de posséder.

« Il s'est arrogé le droit de vous rendre la justice.

« Il a persécuté vos plus nobles familles.

« Il a changé vos chefs pour les remplacer par d'infâmes musulmans qu'il a achetés.

« Vos nobles et vos marabouts, qui avaient été assez insensés pour le servir avec fidélité, ont eu pour récompense une prison éternelle dans le pays des chrétiens.

« Vous êtes maintenant commandés par des *roumi*, jugés pas des *roumi* administrés par des *roumi*.

« Et pour vous rendre plus visibles ses perfides intentions, voyez-le qui vient compter vos guerriers, vos femmes et vos enfants, ainsi qu'un maître) compte les moutons qu'il veut aller vendre au marché.

« Malgré la mission que Dieu m'a donnée de combattre l'infidèle jusqu'à la dernière goutte de mon sang, je lui ai laissé quelque repos; je me suis éloigné du théâtre de la guerre, bien certain que le chrétien se perdrait par ses avarices.

« Le jour du réveil est arrivé. Levez-vous tous à ma voix. O musulmans! Dieu a remis entre mes mains son épée flamboyante! et nous allons fertiliser les plaines de notre pays avec le sang de l'infidèle! etc. »

#### DECES.

M. le Docteur Ménard est mort généralement regretté, le 19 du mois dernier, à St. Lin, âgé de 32 ans.

Il était un homme d'élite. Il fit ses études avec succès. Le corps médical, comptait dans son sein un membre qu'une rare intelligence recommandait hautement; tout présageait en lui une carrière longue et bien remplie, lorsque la mort est venue jeter le deuil dans toute une cité, en moissonnant, si jeune encore, celui qui généralement lui sacrifiait son savoir et ses veilles.

Profondément instruits, envieux d'exercer au dehors ces facultés qu'il sentait au dedans de lui-même il brigna l'honneur des charges publiques: Là, il donna souvent l'essor à son talent, par de brillantes et utiles discussions. Il publia des lettres d'un haut sens, d'une heureuse appréciation sur les moyens de propager l'instruction, surtout parmi les populations agricoles.

Il a toujours éprouvé le bonheur de l'homme de bien; et avec un charme inexprimable, il faisait sentir aux autres la puissance d'une parole éloquentes de bonne simplicité.

Il faudrait, afin qu'on n'ignorât pas l'œuvre de l'excellent citoyen, mettre en lumière ses actes et ses bonnes qualités, mais ce serait trop long. Bon fils, tendre époux, capable des plus grands sacrifices pour obliger ses semblables, jaloux de l'honneur de son pays, plein de cœur pour ses amis, le docteur Ménard mérita toutes les sympathies, et il était bien digne, en effet, de l'hommage public que toute une population a déposé sur sa tombe.

Sa vie et sa mort ont été celles d'un fervent catholique;

Communiqué.

#### A V I S .

UN JEUNE HOMME, qui a fait un cours d'études complet, et muni de bonnes recommandations désire se placer comme INSTITUTEUR, en campagne. S'adresser aux Editeurs des *Mélanges*.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE RIANS pour l'année, et CINQ RIANS par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		d.1

#### AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

M. Fabre et Leprohon, libraires.	Montréal.
D. Martineau, prêtre, vicaire.	Québec.
Fr. Pilote, Directeur du Collège.	St. Anne.
Val. Guillet, écuier.	Trois-Rivières.

MM. les Curés sont humblement priés de vouloir bien accepter l'agence de notre Journal dans chacune de leurs paroisses respectives.

Ceux qui voudront payer à l'Évêché leur abonnement aux *Mélanges*, pourront s'adresser à M. Plamondon, prêtre, qui est autorisé à recevoir les payemens et à en donner des reçus.

PROPRIÉTÉ DE Jos. M. BELLENGER PRÉ. EDITEUR.

IMPRIMÉ PAR J. RIVET ET J. CHAPLEAU.